

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

PRESENTS : M. Philippe WERMEILLE, Maire
Mmes MAITREJEAN, DUMETIER, GLISZCZYNSKI et MISCHLER
Ms DUBOZ, REYMOND, CUINET, GUTRIN, LUX, MICHEL, MORINIERE, NOËL,
PIERRECY et VUILLET

Date de la convocation : 19/05/2015

Mme Jeanne MAITREJEAN est nommée Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 02/04/2015

Le compte-rendu de la réunion du 02/04/2015 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes lors de la réunion.

Madame Dumétier fait remarquer que, dans le compte-rendu apparait, dans la liste des subventions aux associations, le Foyer rural, alors que cette association a été dissoute. Il s'agit d'une erreur dans la reprise de la liste.

Monsieur Wermeille apporte des précisions sur le terme « base prévisionnelle », à la demande de Monsieur Pierrecy.

II – DELIBERATIONS

1 – Rapport du service EAU 2014 (RPQS)

Monsieur Alain Reymond présente le rapport annuel 2014 sur le service de distribution de l'eau. Ce rapport est obligatoire et transmis à la Préfecture.

Neuf prélèvements ont été effectués et étaient conformes.

Le dossier de protection de la source est en phase terminale. Une enquête d'utilité publique devrait être réalisée prochainement.

Courant 2015, les travaux d'installation d'une vanne électrique sur le réseau d'eau et la pose d'un appareil de surveillance seront effectués.

Le remplacement d'une dizaine de compteurs est fait régulièrement chaque année.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

2 – SIDEC : renouvellement matériel vétuste 3^{ème} tranche

Afin d'améliorer la gestion du réseau de distribution d'électricité, la commune a lancé, depuis quelques années, un programme de rénovation de l'éclairage public avec le SIDEC.

La 1^{ère} tranche était la mise en place d'un coffret d'horloges astronomiques.

Au cours de la 2^{ème} tranche, une cinquantaine de lampes sodium haute pression ont remplacé les anciennes.

Cette 3^{ème} tranche consiste à la poursuite du renouvellement des lampes. Il en est prévu 18 cette année.

Le montant de ces travaux s'élève à 12 744.32 € TTC, avec une participation du SIDEC de 50 %.

La part communale est estimée à 6 372.16 €.

Une 4^{ème} tranche est prévue en 2016, et consistera au remplacement de 29 lampes.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le programme, sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC et autorise le maire à signer tous documents correspondant à ce dossier.

Une demande est faite sur l'opportunité de faire deux types de coupure, car en été, l'éclairage public est allumé le matin, alors qu'il fait jour.

Un point sera fait à l'issue de la première année de mise en place de la coupure.

3 – Modification statuts de la CC Champagnole Porte du Haut Jura

A partir du 1^{er} juillet prochain, le bénéfice de l'assistance des services de l'Etat pour la gestion des dossiers d'urbanisme ne sera plus assuré dans les communes de moins de 10 000 habitants, ainsi que dans les communes adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants.

La communauté de communes Champagnole porte du Haut Jura s'est rapprochée de la CC de la Bresse Revermont, ainsi que de la CC du Comté de Grimont pour proposer la mise en place d'un service instructeur.

Les statuts de la CC Champagnole Porte du Haut Jura doivent donc être modifiés, en ajoutant un chapitre intitulé «Service d'instruction des demandes d'urbanisme ».

La commune de Cize figure dans la liste des communes qui ne seront plus assistées par les services de l'Etat pour le traitement des demandes d'urbanisme.

Suite au déménagement du siège de la CC, il est nécessaire d'apporter une modification également aux statuts.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de la CC.

4 – Signature avec le Préfet d'une convention relative à la télétransmission des actes

La dématérialisation et la télétransmission de documents nécessitent la mise en place d'un certificat électronique et la signature d'une convention avec la Préfecture pour les actes soumis au contrôle de la légalité (délibérations, arrêtés, budgets, etc...).

Certains organismes demandent que les déclarations soient réalisées en ligne, à l'aide de certificat.

La télétransmission des actes à la Préfecture offre plusieurs avantages : rapidité, réduction des coûts d'édition et postaux, etc...

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer cette convention.

5 – Syndicat horticole de Champagnole : retrait de Mirebel et adhésion de Ménétrux en Joux

Suite au retrait de Mirebel et l'adhésion de Ménétrux en Joux au Syndicat Intercommunal Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole, le conseil doit délibérer.

Voté à l'unanimité.

M. Vuillet demande le coût exact du fleurissement par année.

Monsieur le Maire répond que les chiffres seront communiqués lors d'un prochain conseil.

Il signale également aux conseillers qu'ils allaient recevoir une invitation pour la remise du prix du Mont Rivel qui aura lieu le 2 juin.

6 – Autorisation à demander le report de l'agenda d'accessibilité

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée doit être présenté d'ici fin 2015.

Hors la commune a lancé un problème de réhabilitation des bâtiments qui inclut ces aménagements qui demandent des travaux conséquents.

Aussi, il est proposé de demander à Monsieur le Préfet, la prorogation du délai de dépôt et d'exécution pour l'agenda d'accessibilité.

Voté à l'unanimité.

II – DOSSIERS EN COURS

Monsieur Wermeille signale que les dernières analyses d'eau sont conformes.

Monsieur le Maire informe le conseil que trois demandes d'intention d'aliéner ont été transmises par les notaires.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour la vente des propriétés Lacroix-Picaud, ainsi que la propriété Greusard.

Pour le troisième dossier, un complément d'information est demandé.

III – QUESTIONS DIVERSES

- M. Vuillet demande ce qui a été fait pour les constructions d'abris non autorisées. M. le Maire répond que ces dossiers posent problème.

- M. Lux a remarqué qu'il y avait à plusieurs endroits, des personnes qui brûlaient des déchets.

Il est bien rappelé que les feux sont interdits.

Un courrier sera fait aux personnes concernées.

Il est également rappelé que les tondeuses ne devraient pas tourner le dimanche après-midi.

- M. Morinière demande s'il est possible de faire nettoyer les abords de la réserve d'eau.

Le conseil ne souhaite pas que cette réserve soit accessible aux enfants pour la pêche ou la baignade, totalement interdits.

M. le Maire propose qu'on se rapproche des pompiers de Champagnole.

Il est proposé que l'entretien soit réalisé par les conseillers au cours d'une journée.

Cize, le 28 mai 2015

Le Maire,
Philippe WERMEILLE